

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 12 MARS 2019

Afférents au Bureau Syndical	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	10

L'an deux mille dix-neuf

et le 12 mars

A 17 heures, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Monsieur BERNARD BESTEL**

Date de la convocation

26 février 2019

Nombre de Membres présents : 10

Madame/Monsieur : Thierry NOCTON, Michel MEIS, Dominique CROQUET, Vincent FLEURY, Jacques MACHAULT, André GROSSELIN, Alain HURPET, Francis CHAUMONT, Jean-Michel THIRY

Date d'affichage

13 mars 2019

Absents excusés : Marie-France KUBIAK, Roland CANIVENQ, Jean-pol RICHELET, Joël CARRE.

Objet de la Délibération

**ATTRIBUTION DU  
MARCHÉ  
FONTAINERIE  
FONTE ET VANNES  
2019****ATTRIBUTION DU MARCHÉ FONTAINERIE FONTE ET  
VANNES 2019**

Vu la délibération n° 2018-03 modifiant le règlement intérieur de la commande publique.

Vu la délibération n° 2014-02 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de fournitures et services compris entre 50 000 et 90 000 €.

Considérant l'analyse des résultats de la consultation relative à ce marché lancée fin 2018, sur proposition du Président :

le Bureau, après en avoir délibéré, attribue ledit marché à la société **VAUDREY** et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.**VOTE :****POUR : 10****CONTRE : 0****ABSTENTIONS : 0****DELIBERATION****N° 2019- 01**après dépôt en Sous-  
préfecture

Le : 13 mars 2019

et publication ou  
notification

du 13 mars 2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

**Bernard BESTEL**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Envoyé en préfecture le 13/03/2019

Reçu en préfecture le 13/03/2019

Affiché le

ID : 008-240800912-20190313-B201901-DE